POURQUOI LA DUALITÉ LINGUISTIQUE COMPTE ENCORE, 50 ANS APRÈS LA *LOI SUR LES LANGUES OFFICIELLES* : UNE PERSPECTIVE MAJORITAIRE ANGLOPHONE

ROBERT J. TALBOT

Robert Talbot est gestionnaire de la recherche, Commissariat aux langues officielles.

AVANT-PROPOS

Raymond Théberge, Commissaire aux langues officielles du Canada

Il y a 50 ans, avec l'adoption de la *Loi sur les langues officielles*, nous avons décidé en tant que pays de reconnaître l'égalité de statut de l'anglais et du français au sein de la société canadienne. Nous avons décidé que les anglophones et les francophones avaient droit d'accéder à des services fédéraux de qualité égale dans la langue officielle de leur choix.

D'énormes défis demeurent, mais d'énormes progrès ont été réalisés depuis l'entrée en vigueur de la toute première *Loi*. Les Canadiens peuvent accéder beaucoup plus facilement à des services dans les deux langues officielles, les employés fédéraux ont plus de possibilités de travailler dans les deux langues, notre fonction publique est plus représentative de nos communautés francophones et anglophones, nos communautés de langue officielle en situation minoritaire jouissent d'une plus grande reconnaissance et d'un soutien accru, d'importants progrès ont été réalisés sur les plans juridique et constitutionnel, et notre fédération demeure unie, en grande partie grâce à la *Loi*. La plus grande leçon que la *Loi* nous a enseignée au cours des cinquante dernières années est peut-être qu'il est possible, voire avantageux, que différents peuples coexistent au sein d'une même communauté politique. C'est ce que le Canada a appris au monde entier. Comme l'explique Robert Talbot dans les pages qui suivent, la *Loi* a contribué à rendre le Canada plus grand que la somme de ses parties.

La réussite de notre régime linguistique dépend de fonctionnaires dévoués qui ont à cœur le respect des droits linguistiques, et de citoyens qui ont à cœur l'épanouissement des communautés de langue officielle en situation minoritaire et la promotion du français et de l'anglais dans la société canadienne. Ça dépend également sur la volonté politique, y compris, bien sûr, la volonté politique de la majorité. Bien qu'il ne faille jamais oublier que ce sont les communautés de langue officielle en situation minoritaire qui sont les plus vulnérables, il demeure essentiel, comme le souligne Robert Talbot, que nous continuions de nous engager auprès de la majorité afin qu'elle puisse voir comment la promotion et la protection des droits linguistiques des minorités nous profitent à tous.

En tant qu'anglophone bilingue originaire des Prairies, je me considère chanceux.

En 1983, le conseil scolaire public de Regina a commencé à offrir un programme d'immersion en français langue seconde (FLS). Mes parents, ayant appris l'existence de cette possibilité gratuite pour les enfants d'être éduqués dans les deux langues officielles du Canada, ont fait passer ma sœur aînée, alors en première année, de l'enseignement en anglais au nouveau programme. Mes autres frères et sœurs et moi avons eu la chance de terminer le programme d'immersion française de la maternelle à la 12e année en Saskatchewan et, plus tard, au Manitoba. Mais nous étions l'exception. À ce jour, la plupart des enfants anglophones hors Québec n'ont toujours pas accès à la possibilité de devenir bilingues par l'entremise du système d'éducation public[1].

Ni un ni l'autre de mes parents n'est exactement ce que vous pourriez considérer comme bilingue. Papa peut lire la plupart des textes en français, il peut même le parler un peu, et il aime regarder les nouvelles en français pour voir comment « l'autre moitié » s'en sort. Maman sait aussi lire un peu le français, et elle a été bénévole pour la division de Regina de *Canadian Parents for French (CPF)*. Quand je lui ai demandé pourquoi elle et mon père nous avaient mis en immersion française, ma mère m'a répondu simplement : « Eh bien, pourquoi pas ? » Pour elle, apprendre à lire, à écrire et à parler dans les deux langues (et gratuitement !) et ainsi avoir accès aux avantages culturels et professionnels potentiels qui en découlent n'était que logique. D'ailleurs, la *Charte des droits et libertés* venait d'être adoptée, affirmant les droits linguistiques officiels et l'égalité de statut du français et de l'anglais dans la Constitution. De plus, le bilinguisme est important pour l'unité nationale et l'avenir du pays. Même s'ils ne parlaient couramment qu'une seule des deux langues officielles, le fait de vivre dans un pays avec deux langues officielles faisait partie intégrante de l'identité canadienne de mes parents.

Il n'est pas nécessaire d'être bilingue pour appuyer les langues officielles, pas plus qu'il n'est néces-

1 Canadian Parents for French, *French as a second language enrollment statistics, 2012–2013 to 2016–2017* (https://cpf.ca/en/research-advocacy/research/enrolmenttrends).

saire d'être un médecin pour appuyer la médecine publique, un musicien pour apprécier la musique ou un génie de la chimie au secondaire pour apprécier la science. Les données d'enquête disponibles le confirment. Au recensement de 2016, un peu moins de 7% de la population de la Saskatchewan et du Manitoba, où j'ai grandi, était bilingue. Pourtant, un sondage téléphonique mené la même année révèle que 83% des Saskatchewanais et des Manitobains appuient les objectifs de la *Loi sur les langues officielles*[2].

Pourquoi ce niveau apparemment élevé de soutien ? L'opinion publique est toujours sujette au changement, bien sûr, et le soutien d'un idéal ne se traduit pas toujours par un soutien à des mesures concrètes. Comment donc favoriser et renforcer cet appui au sein de la majorité anglophone hors Québec, dont la langue n'est pas en péril[3], mais sur qui repose en fin de compte la possibilité politique de faire progresser notre régime linguistique ? Comment pouvons-nous continuer à faire en sorte que la promotion et la protection des langues officielles les concernent ?

Premièrement, il faut constamment rappeler à la majorité anglophone que notre régime linguistique est nécessaire à l'existence même de la communauté politique dans laquelle nous vivons. Sans la reconnaissance des deux langues, il n'y aurait pas de Canada tel que nous le connaissons. Paradoxalement, il a été plus facile de faire valoir ce point en temps de crise – dans la décennie qui a suivi la crise de la conscription de 1917, dans les années 1960 et 1970 avec la montée du mouvement souverainiste québécois, et pendant les référendums de 1980 et 1995, par exemple. Mais ce point est aussi valable aujourd'hui qu'il y a un demi-siècle ; la *Loi sur les langues officielles* est une loi fondamentale qui rend le Canada politiquement possible.

Deuxièmement, la majorité anglophone a besoin de voir qu'elle aussi peut bénéficier des avantages qui accompagnent la protection et la promotion de la langue de la minorité. C'est pourquoi il est absolument essentiel que ceux qui le souhaitent pour eux-mêmes ou pour leurs enfants aient un certain niveau d'accès à la possibilité de devenir bilingues. Comme l'explique la récente étude de la commissaire avec CPF sur l'enseignement du FLS, assurer réellement l'accès à la possibilité de devenir bilingue « est essentiel au succès continu de la *Loi sur les langues officielles*, à la promotion de l'égalité de statut et d'usage du français et de l'anglais dans la société canadienne et à la promotion d'une fonction publique bilingue qui peut travailler et servir les Canadiens dans les deux langues »[4].

Troisièmement, pour mieux comprendre l'importance de protéger et d'apprendre la langue de la

2 Statistique Canada, « Série 'Perspective géographique,' Recensement de 2016 », novembre 2017 (www12.statcan.gc.ca/census-recensement/2016/as-sa/fogs-spg/Index-fra.cfm) ; Commissariat aux langues officielles (CLO), « Sondage sur les langues officielles et le bilinguisme », 2016 (www.clo-ocol.gc.ca/fr/publications/autres/2016/presentation-sondage-sur-langues-officielles-et-bilinguisme).

3 Bien que l'avenir des variantes spécifiquement canadiennes de l'anglais et de la culture qui y est associée puisse être moins sûr. Voir, par exemple, John Allemang, « Who is speaking up for Canadian English ? » *Globe and Mail*, 11 août 2014 (www.theglobeandmail.com/news/national/whos-speaking-up-for-canadian-english/article19984471/).

4 CLO, « Accéder aux possibilités : Étude sur les difficultés liées à l'offre et à la demande d'enseignants en français langue seconde au Canada », février 2019 (www.clo-ocol.gc.ca/fr/publications/etudes/2019/acceder-possibilite-fls).

minorité, la majorité anglophone doit donc être davantage sensibilisée aux communautés francophones minoritaires vivantes et dynamiques sur son territoire et avoir plus d'occasions de dialoguer avec elles – dans les deux langues. Dans la mesure du possible, cette majorité a besoin de voir (et d'entendre) que le français fait partie de la réalité tangible et vécue des Canadiens au Québec et dans le RDC.

Quand les anglophones pensent au français au Canada, ils peuvent avoir tendance à ne penser qu'au Québec. Ce n'est pas surprenant, c'est la seule province à majorité française du pays, et sept Canadiens francophones sur huit y vivent. Conceptualiser ainsi le fait français du Canada peut toutefois mener à une délimitation territoriale de la dualité linguistique le long d'un axe « Québec français/ Reste du Canada anglais ». Cela pose problème pour deux raisons. D'abord, c'est inexact ; un francophone sur huit et un Canadien sur quatre qui peut parler français vivent à l'extérieur du Québec, soit près de trois millions de personnes[5] ! Deuxièmement, ce n'est pas la façon dont la *Loi* fonctionne : notre régime linguistique fédéral, y compris la *Loi sur les langues officielles* et la *Charte des droits et libertés*, reconnaît et enchâsse les droits associés aux deux langues dans tout le Canada, et pas seulement dans une province ou un territoire.

Je n'oublierai jamais la première fois que j'ai visité la ville de Hearst, dans le nord de l'Ontario, il y a une vingtaine d'années, alors que j'étais en route pour déménager à Ottawa. Nous nous sommes arrêtés au McDonald's local pour une petite collation, et à ma grande surprise, tout le monde autour de moi parlait en français ! Ayant grandi au Manitoba et en Saskatchewan, provinces dont l'histoire est marquée par l'héritage de Louis Riel, et ayant une connaissance passagère de l'histoire acadienne au secondaire, j'étais évidemment au courant qu'il y a des francophones hors Québec, mais je ne savais pas que l'Ontario en comptait plus de 500 000 – la deuxième population francophone en importance au Canada !

L'expérience a été aussi enrichissante qu'instructive, car elle m'a permis d'acquérir ce qui avait été, jusque-là, une rare occasion d'utiliser mes compétences en français dans un contexte « réel » à l'extérieur de la classe. Il est difficile de décrire à quel point il peut être satisfaisant, après des années d'apprentissage du français à l'école, d'apprendre à l'utiliser avec succès ! Le maintien des compétences en français est un défi de taille pour les diplômés de FLS, en grande partie parce que, selon l'endroit où ils vivent, ils n'ont peut-être pas beaucoup d'occasions de s'en servir après l'école secondaire[6]. Même alors, lorsqu'ils essaient de l'utiliser avec un locuteur de langue maternelle française, ce dernier peut passer à l'anglais, bien intentionné, mais sans le savoir, laissant l'anglophone se sentir navré et découragé. C'est pourquoi, à l'extérieur du Québec, il est si important de favoriser les espaces francophones où le français est vu et entendu par les anglophones et les francophones comme langue présumée d'interaction ; dans ces espaces, les anglophones bilingues pourraient être encouragés à utiliser leur français avec les francophones et entre

5 Statistique Canada, « Série "Perspective géographique," Recensement de 2016 ».

6 Voir Jean-Pierre Corbeil et René Houle, Statistique Canada, « Projections linguistiques pour le Canada, 2011 à 2036 », *Série thématique sur l'ethnicité, la langue et l'immigration*, janvier 2017 (www150.statcan.gc.ca/n1/fr/catalogue/89-657-X2017001).

eux, contribuant ainsi à la vitalité des espaces francophones où la communauté peut vivre plus pleinement dans sa langue.

Enfin, et c'est le plus important, la majorité anglophone doit être encouragée à considérer les langues officielles et la dualité linguistique comme appartenant à nous tous. Même si la plupart d'entre nous ne sont pas bilingues, le fait d'avoir deux langues officielles et deux collectivités linguistiques pancanadiennes fait partie de notre histoire, de notre spécificité culturelle et de nos valeurs communes d'inclusion et de diversité. Bref, la dualité linguistique contribue à rendre notre pays plus grand que la somme de ses parties. Elle a, par exemple, été le moteur du développement du Canada en tant que nation indépendante. Tout au long de notre histoire, l'avancement de notre autonomie gouvernementale, de notre démocratie parlementaire, de notre fédéralisme et de notre place sur la scène internationale s'est largement développé grâce aux partenariats francophones-anglophones et aux efforts constants des leaders francophones et des sympathisants anglophones pour faire avancer les dossiers[7].

Je dirais même que la dualité linguistique a contribué à faire du Canada anglais un pays plus tolérant et plus ouvert. Comme l'a expliqué l'intellectuel britannique du XIXe siècle John Dalberg-Acton, « le test le plus sûr pour juger si un pays est vraiment libre est le niveau de sécurité dont jouissent les minorités[8]. » C'est dans cette optique que le Vancouver Sun a décrit l'adoption de la nouvelle *Loi sur les langues officielles* en 1969 : « La loi témoigne de la décence et de la générosité innées de l'ensemble du pays. Les francophones hors Québec doivent avoir les mêmes droits que les anglophones du Québec[9]. » Au cours de notre histoire, l'apprentissage (parfois très difficile) de deux langues au lieu d'une seule a aidé les Canadiens anglophones à voir en quoi la diversité et la différence sont des forces et non des faiblesses, ce qui a favorisé une plus grande ouverture aux autres cultures. En effet, le fait d'avoir deux langues d'intégration au lieu d'une seule demeure notre meilleure défense contre la politique d'homogénéisation de l'assimilationnisme « melting pot » qui a prévalu ailleurs. Ce n'est pas un hasard si la *Loi sur les langues officielles* de 1969 et la Politique sur le multiculturalisme de 1971 ont été conçues pour se renforcer mutuellement. Ce n'est pas non plus un hasard si elles partagent les mêmes origines : la Commission royale d'enquête sur le bilinguisme et le biculturalisme (1963-1969). « Un pays comme le Canada doit admettre la diversité dans l'unité, se montrer hospitalier et refuser toute forme de discrimination », ont expliqué les commissaires. Tous les Canadiens, poursuivaient-ils, devraient être encouragés à s'intégrer dans l'une ou l'autre des communautés de langue officielle, ou dans les deux, sans « la perte de… [leur] langue et leur culture d'origine[10] »

Comprendre la plus grande diversité du Canada

7 Robert J. Talbot, « Francophone-Anglophone Accommodation in Practice : Foreign Policy and National Unity between the Wars, » *Fighting With the Empire*, dir. Steve Marti et William John Pratt (Presses UBC, 2019), pp.86-104.

8 John Dalberg-Acton, « The History of Freedom in Antiquity, » 26 février 1877 (Acton.org/research/history-freedom-antiquity).

9 Dans José Igartua, *The Other Quiet Revolution : National Identities in English Canada*, 1945-71 (Presses UBC, 2006), p.220.

10 CLO, « La dualité linguistique est au cœur même des valeurs canadiennes d'inclusion et de diversité », décembre 2017 (www.clo-ocol.gc.ca/fr/cyberbulletin/2017/dualite-linguistique-coeur-valeurs-canadiennes).

par l'intermédiaire des langues officielles fait partie de ma propre expérience vécue. En apprenant le français, j'ai appris intrinsèquement que différentes cultures peuvent avoir des façons différentes de voir le monde et de présenter différentes alternatives pour aborder un problème ou relever un défi. L'apprentissage du français m'a aussi donné une idée de l'ampleur de la diversité de la francophonie pancanadienne et internationale. Mes professeurs et instructeurs en immersion française comprenaient une variété d'anglophones locaux, de Franco-Manitobains et de Fransaskois, ainsi qu'un Acadien, un Anglo-Montréalais, un Roumain, un Vietnamien, un Africain de l'Ouest, des Européens de l'Ouest et bien sûr un certain nombre de Québécois francophones.

La *Loi* n'a jamais cherché à obliger qui que ce soit à devenir bilingue, mais depuis un demi-siècle maintenant, elle sert d'invitation pour ceux qui le souhaitent soit eux-mêmes ou pour leurs enfants. Ayant eu l'occasion de devenir bilingue, je me considère chanceux. La *Loi* est aussi une invitation à embrasser la différence et toute la richesse qui l'accompagne. Pour cela, je pense que nous pouvons tous nous considérer chanceux.